

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2017  
6<sup>ème</sup> séance

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017**

L'An deux mille dix-sept et le seize du mois de novembre (**16.11.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 novembre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J.- M. KOZLOWSKI E. - Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. BENECH R. - Mme CAMPOURCY V. - MM. DURIEU M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - M. ANGLES A. - Mme GAMBARA C. (à partir de la question n° 1) - MM. CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. - LUCAS MALVESTIO M. (à partir de la question n° 10)

**ABSENTS REPRESENTES :**

M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. LANNES S.  
Mme QUEVAL G. qui a donné procuration à Mme TRESSENS Ch.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.  
M. FRANCERIES Ph. qui a donné procuration à M. LALANE J-A.  
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. ANGLES A. (Début de séance)  
Mme LUCAS MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 9)

**ABSENT EXCUSE :**

M. BONNEVIE J-P.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE 22 NOVEMBRE 2017**



.../...

## **APPEL NOMINAL**

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, **Madame Céline AUGE**, Secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2017**

Approuvé à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 11/2017-1**

##### **Convention organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion des PACS**

###### **- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion des PACS, à intervenir avec le Tribunal d'Instance de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 11/2017-2**

##### **Convention d'objectifs avec l'Association « CAC Rugby »**

###### **- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Commune de Castelsarrasin et l'Association « CAC Rugby » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 11/2017-3**

##### **Convention de Partenariat entre l'Association « Orchestre à l'Ecole » et la Commune de Castelsarrasin**

###### **- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 11/2017-4**

##### **Convention de partenariat 2018 entre le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) « L'Escabelle » et la Commune de Castelsarrasin**

###### **- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec le CAMSP « L'Escabelle » (Antenne de Castelsarrasin, Rue de la Mouline 82100 Castelsarrasin), pour l'année 2018, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 11/2017-5**

##### **Concours avicoles saison 2017-2018**

###### **- Modalités d'attribution des récompenses**

Le Conseil Municipal décide d'accepter les modalités d'attribution des deux concours avicoles 2017-2018, sous forme de bons d'achat d'une valeur globale maximale de 2.250,00 € TTC.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-6****Convention avec la Chambre d'agriculture relative aux Marchés au Gras de Tarn-et-Garonne Saison 2017-2018****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention à intervenir avec la Chambre d'Agriculture relative à la promotion des marchés au Gras de Tarn-et-Garonne (saison 2017-2018), incluant une participation de la Commune de 2.500 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-7****Dénomination d'une voie communale**

Le Conseil Municipal décide :

- de dénommer « Rue des Confluences » la voie reliant le Chemin de l'Artel, au niveau du Centre Commercial Leclerc, à la Route Départementale 813, et desservant ainsi le nouveau centre de secours et d'incendie intercommunal ; Cette nouvelle dénomination sera matérialisée, aux frais de la Commune, par l'implantation de poteaux aux angles de rues.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures pour l'exécution de la présente et, notamment, de la transmettre au service du cadastre, en charge de la désignation des voies publiques.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-8****Rapport annuel 2016 sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif sur le territoire de la Communauté de Commune Terres de Confluences**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la communication du rapport annuel, pour l'exercice 2016, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Ledit rapport annuel sera ensuite mis à la disposition du public conformément à l'Article L.1411-13 du CGCT.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-9****Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2018****- Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable sur le calendrier 2018 relatif aux ouvertures dominicales autorisées par Monsieur le Maire :

- Pour tous les commerces de détail, autres que l'automobile, le **dimanche 25 novembre 2018 et les dimanches 02, 09, 16, 23 et 30 décembre 2018** (fêtes de fin d'année), les dimanches 14 et 21 janvier 2018, les dimanches 1<sup>er</sup> et 8 juillet 2018 et les dimanches 26 août 2018 et 2 septembre 2018 ;
- Pour les commerces non alimentaires de vente de détail des équipements du foyer, des biens culturels, de loisirs, jeux et jouets, de la chaussure, de l'habillement et parfumeries, en magasins spécialisés et non spécialisés (classes et codes NAF 4719B, 47.4, 47.5, 47.6, 47.7), en plus des six dimanches des fêtes de fin d'année précitées : les **dimanches 14 et 21 janvier 2018** (premiers dimanches des soldes d'hiver) et **les dimanches 1<sup>er</sup> et 08 juillet 2018** (premiers dimanches des soldes d'été), et les dimanches **26 août et 2 septembre 2018** (pour la rentrée scolaire) ;
- Pour les commerces de détail automobile, selon le calendrier 2018 relatif aux ouvertures dominicales autorisées de la branche professionnelle, **dans la limite de douze dimanches.**

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-10****Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes « Terres des Confluences »**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes Terres des Confluences, aux fins d'actualisation desdits statuts aux dispositions de la Loi NOTRe, suite à la fusion-extension opérée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-11****Rénovation de l'Ecole maternelle Cassenel****- Autorisation donnée au Maire de dépôt et de signature du permis de Construire**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à déposer le permis de construire nécessaire à la réalisation des travaux précités ;
- à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-12****Construction du foyer de l'Ecole de Courbieu****- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de dépôt et de signature du permis de Construire**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à déposer la demande de permis de construire nécessaire à la réalisation des travaux ;
- à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-13****Intégration dans le domaine public des voiries et réseaux divers du Lotissement Béoulaygue**

Le Conseil Municipal décide :

- d'intégrer dans le domaine public les voiries et réseaux du Lotissement de Béoulaygue, cadastré section I n° 2618, étant précisé que tous les frais liés à cette intégration incombent aux copropriétaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de mutation à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-14****Projet de déplacement de la Voie communale VC 92 dite « de la Fontaine de Redon »**

- Désaffectation et déclassement du domaine public correspondant à l'assiette de l'ancien tracé de la VC 92
- Echanges parcellaires avec propriétaires privés / Acquisition de l'emprise nécessaire au déplacement de la VC 92
- Classement dans le domaine public de la nouvelle emprise de la VC 92 après échanges parcellaires

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la désaffectation et le déclassement du domaine public correspondant à l'assiette de l'ancien tracé de la VC n° 92 ;
- de procéder aux échanges précités et au paiement des soultes résultant desdits échanges avec les propriétaires concernés ;

- le classement dans le domaine public de la nouvelle emprise de la VC n° 92 après échanges parcellaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir et tous les documents découlant de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 11/2017-15**

#### **Immeuble PLAKA-GROUP France – Fin du contrat de location avec promesse de vente – Cession du bien**

Le Conseil Municipal décide, sous condition suspensive du paiement total de toutes les sommes dues à la Commune au 14 février 2018, au titre du contrat de location avec promesse de vente du 14 février 2003 :

- d'approuver la vente ci-dessous :
  - o **Acquéreur** : SAS PLAKA GROUP FRANCE
  - o **Identification des parcelles** :
    - Section AK n° 150 : 440 ca
    - Section AK n° 11 : 4019 ca
 Ces deux parcelles comprennent un bâti et sont situées au lieudit « Barraouet Nord ».
  - o **Prix** : 1 euro symbolique.
  - o **Frais et taxes** :
    - Les frais de rédaction et de publication de l'acte de vente sont à la charge de l'acquéreur.
    - La vente est exonérée de TVA au titre de l'article 261 – paragraphe 5,2° du Code Général des Impôts.
    - Les droits d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur.
  - o **Clauses particulières** :
 Application de l'article 1627 du Code Civil (aucune garantie du vendeur pour les vices cachés) et ce par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1641 du Code Civil.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de mutation à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N°11/2017-16**

#### **Vente d'un délaissé communal à Madame Zoé MASCART et Monsieur Alexis BERGES**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente ci-dessous :
  - Identification du bien** : Délaissé communal de 152 m<sup>2</sup>, cadastré section CP n° 112, situé 1, rue de la Gaité, Cité Pordegui Est.
  - Acquéreur** : Madame Zoé MASCART et Monsieur Alexis BERGES ou toute personne morale par laquelle ils entendront se faire substituer, domiciliés 8, rue de la Gaité 82100 Castelsarrasin.
  - Prix** : Le prix de la vente est fixé à l'euro symbolique (1€).
  - Servitude** : Présence d'une servitude d'accrochage d'une charpente en bois couverte en tuiles canal (voir plan annexé).
  - Frais** : Tous les frais de rédaction et de publication de l'acte de vente, quelle que soit leur nature, sont à la charge de l'acquéreur, en sus du prix de vente.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-17****Vente d'un immeuble communal sis 3 rue de la Forêt d'Agre à Castelsarrasin à Madame Aurélie MASCARTE**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente ci-dessous :

**Identification du bien** : Immeuble communal d'une contenance de 46 m<sup>2</sup> habitables, sur parcelle de 1.134 m<sup>2</sup>, cadastré section A n° 2315, sis 3 rue de la Forêt d'Agre à Castelsarrasin (82100).

**Acquéreur** : Madame Aurélie MASCARTE, ou toute personne morale par laquelle elle entendra se faire substituer, domiciliée 703 chemin des Balots 82100 Les Barthes.

**Prix** : Le prix de la vente est fixé à 56.000 euros net vendeur.

**Servitude** : Néant.

**Frais** : Tous les frais de rédaction et de publication de l'acte de vente, quelle que soit leur nature, sont à la charge de l'acquéreur, en sus du prix de vente.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-18****Désignation d'un coordonnateur d'enquête de recensement, d'un correspondant répertoire d'immeubles localisés et création de trois emplois d'agents recenseurs**

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner :
  - o Madame Nicole MAGNIEN en qualité de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,
  - o Monsieur John SCHOLZ en qualité de coordinateur d'enquête et correspondant « Répertoire d'Immeubles Localisés ».
- de créer trois emplois d'agents recenseurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement et la désignation des agents, et à signer les arrêtés qui s'y rapportent ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés ou désignés, au budget de la Commune, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-19****Transfert de personnel suite au transfert de la compétence Promotion du Tourisme auprès de la Communauté de Communes Terres des Confluences**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'état du personnel transféré à la Communauté de Communes Terres des Confluences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce transfert de personnel.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-20****Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification ainsi que ses modalités d'application ;

• **Créations de postes :** Au 1<sup>er</sup> décembre 2017

Filière	Nbre	Poste(s)	Temps de travail	Service(s)
Administrative	1	Attaché Territorial Hors Classe	TC	Direction Générale
Administrative	1	Adjoint Administratif Territorial	TC	Communication
Administrative	2	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	Affaires scolaires
Administrative	1	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	Ressources Humaines
Administrative	1	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	Finances
Technique	2	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	Affaires scolaires
Technique	7	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	Services Techniques
Technique	4	Agent de Maîtrise Territorial Principal	TC	Services Techniques
Technique	1	Agent de Maîtrise Territorial Principal	TC	Services à la population
Technique	1	Technicien Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	Services Techniques
Culturelle	1	Assistant d'Enseignement Artistique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	École de Musique

• **Suppressions de postes :** Au 1<sup>er</sup> décembre 2017

Filière	Nbre	Poste(s)	Temps de travail	Service(s)
Administrative	1	Attaché Principal	TC	Direction Générale
Administrative	2	Adjoint Administratif Territorial	TC	Affaires scolaires
Administrative	1	Adjoint Administratif Territorial	TC	Ressources Humaines
Administrative	1	Adjoint Administratif Territorial	TC	Finances
Technique	7	Adjoint Technique Territorial	TC	Services Techniques
Technique	2	Adjoint Technique Territorial	TC	Affaires scolaires
Technique	4	Agent de Maîtrise Territorial	TC	Services Techniques
Technique	1	Agent de Maîtrise Territorial	TC	Services à la population
Technique	1	Technicien Territorial	TC	Services Techniques
Culturelle	1	Assistant d'Enseignement Artistique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	École de musique
Culturelle	1	Assistant d'Enseignement Artistique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TNC	École de musique

- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cette modification.

Adoptée par 27 voix pour

Et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

**DELIBERATION N° 11/2017-21**

**Modification de la Charte relative aux dérogations aux périmètres scolaires**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modifications de la Charte relative aux dérogations aux périmètres scolaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Charte ;
- de dire que la Charte relative aux dérogations aux périmètres scolaires entrera en vigueur à compter de son caractère exécutoire.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-22****Modification du Règlement du Service Municipal de Restauration Scolaire**

Le Conseil Municipal décide d'adopter, à compter de son caractère exécutoire, le règlement du Service Municipal de Restauration Scolaire.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-23****Rénovation de la passerelle piétonne du Port de Plaisance****- Approbation du nouveau plan de financement et demande de subvention**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- de solliciter la subvention suivante :
  - o Europe (LEADER) ..... 47.149,20 € (48 %)
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-24****Tarifs du Port Jacques-Yves Cousteau « Zone de la Brunette » et « Activité Commerciale »**

Le Conseil Municipal décide d'approuver les nouveaux tarifs du Port Jacques-Yves Cousteau :

<b>Tarifs mensuels sans les fluides "Zone la Brunette"</b>	
moins de 10 ml	75 €
de 10 à 15ml	90 €
15 ml et plus	108 €

<b>Activité commerciale sans fluide</b>	
du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	300 € / mois
du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	200 € / mois

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et seront applicables jusqu'au 31 août 2018.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-25****Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) adopté le 13 septembre 2017 et de l'attribution de compensation définitive**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le rapport adopté par la CLECT le 13 septembre 2017 ;
- d'approuver sans réserve le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2017 tel que validé à l'unanimité par la CLECT et qui s'élève à la somme de 4.113.917 € ;
- de dire que Monsieur le Maire notifiera la présente délibération à la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-26****Association « Espace Loisirs »****- Subvention spéciale pour l'organisation du Forum des Associations / Fête Enfance Jeunesse 2017**

Le Conseil Municipal décide, dans le cadre de son partenariat avec l'Association « Espace Loisirs » pour l'organisation de la 9<sup>ème</sup> édition de la manifestation Fête Enfance Jeunesse / Forum des Associations, d'attribuer à ladite association une subvention de 9.950,46 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-27****Subvention exceptionnelle au Collège Pierre Flamens**

Le Conseil Municipal décide d'accorder au Collège Pierre Flamens une subvention exceptionnelle de 300 €, pour l'organisation d'un séjour linguistique et culturel en Grande-Bretagne, du 7 au 14 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-28****Suppression de la Régie municipale « Espace Sarrasin » au 31/12/2017**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la suppression de la Régie Municipale pour l'animation de Castelsarrasin, dite « Espace Sarrasin », à la date du 31/12/2017 ;
- de transférer les subventions de fonctionnement acquises ;
- de transférer les contrats en cours ;
- de transférer les engagements de dépenses et de recettes non ordonnancés ;
- de transférer les restes à recouvrer ;
- de clôturer la régie comptable de recettes attachée au budget annexe au 31/12/2017 ;
- d'autoriser Madame le Receveur Municipal à procéder aux opérations nécessaires à ces transferts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente.

Adoptée par 27 voix pour

Et 5 contre (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

**DELIBERATION N° 11/2017-29****Fixation des frais de scolarité d'enfants extérieurs à la Commune – Année 2017**

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la participation aux frais de scolarité, pour les enfants extérieurs à la Commune, à 746,39 € par enfant.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-30****Créances éteintes - Budget Principal**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en créances éteintes le titre émis, en 2012, à l'encontre de la société « SJJ SARL » pour un montant de 36,00 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-31****Indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires allouées au Receveur municipal au titre de l'année 2017**

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal (Mme Nathalie VANNEAU) pour assurer des prestations de conseil pour le budget de la Commune et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, soit pour 2017 la somme de 2.655,32 € brut ;

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant respectif forfaitaire de 45,73 € ;
- de fixer en conséquence le montant des indemnités 2017 à la somme de 2.701,05 € brut (2.461,75 € net).

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 11/2017-32**

**Débat d'Orientation Budgétaire 2018**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018, conformément à l'article L.2312-1 du C.G.C.T. ;

De prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) 2018 sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 ;

De dire que la totalité des éléments du Débat d'Orientation Budgétaire fera l'objet d'une transmission au Président de la Communauté de Communes Terres des Confluences, conformément à l'article 107 de la Loi NOTRe ;

De dire que les documents de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire feront l'objet d'une mise en ligne sur le site Internet de la Commune, conformément à ce même article et au décret n° 2016-834 du 23 juin 2016.

**INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

LEVÉE DE LA SEANCE A 21H15